

**SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES
COMITE SYNDICAL**

**Séance du mercredi 29 janvier 2025
Délibération N°2025-01-01**

Nombre de délégués : En exercice : 16 Délégués présents : 12 Suppléants (avec voix) : 0 Suppléants (sans voix) : 0 Pouvoirs : Titulaires excusés : 0 Titulaires absents : 4 Votes exprimés : 12	L'an deux mille vingt-cinq Le vingt neuf janvier à dix-neuf heures trente Le Comité Syndical du Syndicat de Rivières les Ussets dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle annexe de la salle JEAN XXIII de Frangy,, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves MACHARD Date de convocation et d'affichage : 23 janvier 2025
DELEGUES PRESENTS : Délégués titulaires : Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Madame Jacqueline CECCON, Monsieur Henri CHAUMONTET, Madame Sylvia DUSONCHET, Monsieur Rémi LAFOND, Madame Odile MONTANT, Madame Catherine SGRAZZUTTI, Monsieur Emmanuel GEORGES, Monsieur Georges CANICATTI, Monsieur Roland NEYROUD, Monsieur Rémi PONCET Délégués suppléants : <ul style="list-style-type: none">▪ Avec voix : /▪ Sans voix car titulaires présents : /▪ DELEGUES EXCUSES : DELEGUES ABSENTS : Monsieur André BOUCHET, Monsieur Julian MARTINEZ, Monsieur Michel PASSETEMPS, Monsieur Jean PALLUD	

OBJET : CONTRAT EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU : LETTRE D'INTENTION

CONSIDERANT la réalisation du Contrat de Milieux Les Ussets 2022-2024 en faveur des milieux aquatiques et de la ressource en eau du bassin versant des Ussets et la nécessité de poursuivre certaines actions ;

CONSIDERANT le 12ème programme d'intervention de l'agence de l'eau et le principe de contractualisation avec les structures de bassin versant ;

CONSIDERANT la présentation faite par l'agence de l'eau et le conseil départemental de la Haute-Savoie le 15 janvier 2025 en présence des Présidents des EPCI membres ;

Le Président expose les faits suivants :

Depuis plus de 10 ans, le Syr'Ussets est engagé via des Contrats avec l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour répondre aux objectifs du SDAGE et de la préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau du bassin versant des Ussets.

Le dernier contrat s'est finalisé en décembre 2024, son bilan va intervenir au 1er trimestre 2025, mais des actions sont à poursuivre, et dont certaines sont prioritaires : restauration du marais de Mercanton, restauration hydromorphologique de la Plaine de Bonlieu, prévention contre les inondations sur le Castran au centre de Frangy, etc.

Suite à la présentation de l'agence de l'eau le mercredi 15 janvier, il nous a été rappelé la nécessité de poursuivre la contractualisation pour garantir des financements. La durée d'un prochain contrat serait ainsi de 3 ans et devra répondre aux objectifs du SDAGE et du plan d'adaptation au changement climatique du bassin Rhône Méditerranée. Ce nouveau contrat appelé « Contrat Eau et Climat » se différenciera du précédent par une collaboration exclusive avec les intercommunalités (EPCI et syndicats ayant l'entière responsabilité de la compétence eau potable par exemple) et des actions mures et matures sur les enjeux du partage et de sobriété de la ressource en eau et de la restauration des milieux aquatiques et humides. Il y aura toujours des co-financeurs et des aides spécifiques par thématique.

Lors de cette réunion, les représentants des EPCI membres ont exprimé leur souhait de poursuivre un contrat, avec le Syr'Ussets comme porteur. M. le président a alors indiqué qu'il souhaitait une signature avant les élections municipales. En suivant cette date butoir, l'agence de l'eau aura donc besoin :

- D'une lettre d'intention du territoire exprimant cette volonté de concrétiser un contrat dans la continuité du précédent, à fournir pour fin février à l'agence de l'eau ;
- Des fiches-actions et des plans de financements associés pour septembre 2025, ce qui permettra d'espérer une validation du contrat au sein des instances de l'agence de l'eau pour fin décembre.

Entendu l'exposé, après avoir débattu, le Comité Syndical, **à l'unanimité** :

-DECIDE d'adresser une lettre d'intention à l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, afin d'explicitier la volonté du Syr'Usses à porter un Contrat Eau et Climat, en associant les EPCI membres et autres collectivités intercommunales désireuses de s'engager à ses côtés ;

-DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE pour l'élaboration du futur Contrat Eau et Climat avec l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et d'autres co-financeurs comme le Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

Ainsi fait et acceptés les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Yves MACHARD



Le secrétaire de séance
Jean-Marc BOUCHET